



SYNDICAT LOCAL **FO JUSTICE** CP VILLEPINTE

CANICULE :

IL EST URGENT DE CONVOQUER UN CSA FORMATION SPÉCIALISÉE !



SANTÉ - SÉCURITÉ - CONDITIONS DE TRAVAIL : L'ADMINISTRATION DOIT AGIR !

❗ Face aux épisodes caniculaires qui frappent actuellement notre région, FO Justice Villepinte exige la convocation sans délai d'un Comité Social d'Administration - Formation Spécialisée (CSA FS) consacré exclusivement à la protection des personnels.

❗ La santé, la sécurité et les conditions de travail des agents relèvent pleinement des compétences de cette instance.

❗ Pourtant, malgré des températures parfois insupportables dans de nombreux secteurs de l'établissement, les réponses apportées demeurent insuffisantes au regard des risques encourus.



Les personnels continuent d'exercer leurs missions dans des conditions particulièrement éprouvantes : bâtiments fortement exposés à la chaleur, bureaux insuffisamment climatisés, déplacements permanents, équipements de protection qui aggravent encore la pénibilité, absence de solutions pérennes pour préserver la santé des agents.

L'ADMINISTRATION A UNE OBLIGATION LÉGALE DE PRÉVENTION.

Elle doit anticiper les risques liés aux fortes chaleurs et mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour protéger les personnels.

FO Justice refuse que la canicule devienne une nouvelle contrainte que les agents devraient supporter dans le silence.



FO JUSTICE VILLEPINTE

REVENDIQUE

IMMÉDIATEMENT !

- La convocation urgente d'un CSA Formation Spécialisée consacré au plan canicule.
- La climatisation des bureaux des personnels de surveillance, administratifs, CPIP et de l'ensemble des locaux où cela est nécessaire.
- La réparation immédiate des systèmes de climatisation défectueux.
- Le déploiement de fontaines à eau accessibles dans les bâtiments.
- La distribution permanente d'eau fraîche à l'ensemble des personnels.
- La mise à disposition de glacières ou moyens de conservation de l'eau pour les personnels en déplacement.
- L'adaptation des horaires et de l'organisation du travail lorsque les températures deviennent excessives.
- L'attribution de jours supplémentaires de télétravail lorsque les missions le permettent.
- La possibilité, sur les postes compatibles avec les impératifs de sécurité, d'adapter temporairement certains équipements individuels lorsque les conditions climatiques l'exigent.
- Un recensement des locaux les plus exposés afin d'engager rapidement les travaux nécessaires.



FO JUSTICE SERA PARTICULIÈREMENT VIGILANTE.

La prévention des risques professionnels ne peut pas se limiter à des recommandations nationales. Elle doit se traduire par des décisions concrètes, immédiates et adaptées à la réalité du terrain.

LA SANTÉ DES PERSONNELS N'EST PAS NÉGOCIABLE.

FO Justice Villepinte demande donc officiellement la convocation d'un CSA Formation Spécialisée dans les meilleurs délais afin que des mesures fortes soient arrêtées et mises en œuvre sans attendre.



📍 Adresse du Bureau local : Avenue de Vauban 93420 Villepinte
✉ Mail : mavillepinte@fojustice.fr
☎ Tel : 0683762958

SLP **FO Justice** Villepinte
07 Juillet 2026

Syndicat Majoritaire de l'Administration Pénitentiaire

FO Résister ! FO Rien Lâcher !!!

